



LA RAISON 91

MARS 2006 n° 19

Bulletin de la fédération départementale de la libre pensée essonniennne

Sommaire :

MOT DU PRESIDENT	1-2
SUR VOS AGENDAS	2
LA VIE DE LA FEDERATION	2-3
compte-rendu du congrès de la fédération du 23 novembre 2005	
Les courriers:	
Les initiatives:	
REVUE DE PRESSE ET NOUVELLES BREVES	4
Savigny égalité: Déclaration de J Estivil au conseil municipal	
Extraits de la circulaire préfectorale adressée aux maires sur les conditions d'application de la loi 13/04/04	
Communiqué de presse LP nationale "la religion est une affaire privée"	
ARTICLES	
Charlie Hebdo, les livres, le Livre	

Mot du président

Douze mille laïques manifestèrent le 10 décembre à Paris. Ce fut un succès. Dans le cortège, plus de cent étaient venus de l'Essonne à divers titres, libres penseurs, francs maçons, adhérents ou sympathisants du MRC, du parti des radicaux de gauche, du PT, du PS, des syndicalistes.

Dans le cadre du Comité de Liaison de l'Appel aux Laïques, tous ont pu contribuer à ce succès, en souscrivant, en vendant des autocollants, en collant des affiches, en diffusant à 5000 exemplaires la lettre ouverte à E. Valls, en invitant leurs amis et collègues, en finançant les deux cars.

P. Kessel, ancien Grand Maître du Grand Orient, avait appelé les participants de l'assemblée qu'il animait le 5 octobre aux Ulis à manifester. De même, les représentants de la fédération et D. Rousseau, au nom de l'UD.FO ont appelé les participants au colloque, organisé par la municipalité de Ris Orangis sous la présidence de T Mandon à manifester. L'UD FO a organisé le 21 novembre une réunion de syndicalistes avec J. Salamero sur « syndicalisme et laïcité. »

Succès de la Libre Pensée donc, mais aussi succès de tous les laïques qui ont bien voulu s'associer à la manifestation.

Et maintenant ? Le Préfet de l'Essonne rappelle aux maires les dispositions de la loi du 13 août 2004 qui contraignent les communes à participer obligatoirement au fonctionnement des écoles privées implantées sur des communes autres, recevant des écoliers de la commune, à contribution financière équivalente.

Un nouveau pas vers de dualisme scolaire que Sarkozy voudrait achever par la suppression de la carte scolaire.

Suite page 2

Est-il acceptable qu'en 2006, pour la rentrée, 121 classes sur le département soient vouées à la fermeture quand plus de 6 milliards d'Euros ont été détournés du budget de l'Ecole publique au profit de l'enseignement privé catholique?

Est-il acceptable qu'en 2006, des fonds publics soient versés indirectement pour des édifices culturels (salle de prières à St Geneviève)?

La fédération de l'Essonne invite tous ceux qui se sont retrouvés dans l'appel du CLAL à:

- Contresigner ou faire contresigner l'appel à l'abrogation des lois pétainistes du 25/12/42 (voir Raison mars 2006)
- dresser, commune par commune, l'inventaire de toutes les violations de la loi de 1905 (fonds détournés, garanties d'emprunts, aide au privé catholique, subventions diverses, dossier cathédrale)

Défendre, restaurer, promouvoir la laïcité de l'Ecole et de L'Etat restent une nécessité de l'heure. Cent ans après la Séparation, elle reste une idée novatrice dans le monde et en France.

Militants politiques se réclamant du mouvement ouvrier, de la démocratie, militants syndicalistes, anarchosindicalistes, militants laïques et rationalistes, francs-maçons, tous anti-dogmatiques, nous vous invitons à rejoindre la Libre Pensée.

L. Couturier, le 28/02/06

Sur vos agendas

Réunion publique à St Geneviève des Bois

Vendredi 10 mars 2006, salle A. Malraux, 1, rue du jardin public (P. Neruda) à 19 h.

avec L. Couturier, président de la fédération.

Le bulletin

Les bulletins seront désormais numérotés et celui-ci est le 19^{ème} de la nouvelle série. Depuis février 2001. Les numéros 2001-2006 sont archivés en format pdf et devraient être consultables sur le site. Les numéros 1983-2001 sont archivés (série incomplète).

Il faudrait reconstituer la liste des adhérents ayant une adresse de courrier électronique.

Je les invite à me les communiquer (picaud.alan@wanadoo.fr)

Je tiens à préciser que le bulletin est à la fois interne à la fédération mais aussi externe, il doit être la vitrine, le reflet de notre activité et nous devons augmenter sa diffusion, notamment par envoi électronique. Pour y parvenir, il faudrait avoir un fonds en articles, notes de lecture. Prenez l'initiative et envoyez moi votre prose. La Libre Pensée se veut, dans le respect des convictions partagées, comme une association d'éducation populaire; ce qui implique une plus large participation de ses adhérents à ce que j'appellerai, dans la tradition de la Libre Pensée, une coopérative d'opinions. A vos plumes, les amis!

A.P.

La vie de la fédération

Compte-rendu du Congrès de la Libre Pensée 91 du 23 novembre 2005

1/ Rapport d'activités

Le président de la Fédération de l'Essonne présente le rapport d'activités au vu de la résolution d'activités votée lors du précédent congrès.

Constat : la plupart des objectifs ont été réalisés (voir bulletin départemental).

La discussion montre qu'effectivement la Fédération a effectué un vrai travail d'implantation concrétisé par l'augmentation du nombre d'adhérents, ainsi que par les relais pris par certains élus (la Ferté Alais).

Le rapport d'activités est voté à l'unanimité.

Au cours de la discussion, plusieurs pistes sont cependant évoquées :

La Libre Pensée doit avoir un rôle d'éducation populaire. En conséquence, il faut absolument que nos

adhérents alimentent par des articles notre bulletin départemental.

Il faut faire la chasse aux incursions de la religion dans la vie quotidienne (bulletins municipaux, etc...) et pour cela ne pas hésiter à écrire aux autorités compétentes.

La manifestation du 10 décembre aura une importance capitale. A noter que de multiples organisations ont organisé un colloque ce jour-là.

2/ Rapport financier

Louis Couturier rappelle notre situation particulière : Rachel Lambert notre trésorière est aujourd'hui empêchée d'exercer sa fonction.

Les recettes se montent à 799,50 €.

Les dépenses s'élèvent à 853 €. Notre déficit est compensé par le solde du compte.

Quitus est donné à Rachel Lambert. Le rapport financier est voté à l'unanimité.

Louis Couturier présente également un projet de budget qui est également adopté.

Un constat : la cotisation devient élevée, nous ne faisons que suivre l'augmentation nationale mais il faudra se poser justement la question du vote d'une éventuelle augmentation lors du prochain Congrès National.

3/ Orientation générale

Plusieurs axes sont déterminés après discussion et vote :

- Aider le tissu laïque à résister aux ingérences cléricales.
- Multiplier les initiatives pour la manifestation du 10 décembre.
- Diffuser une lettre ouverte à Manuel Valls à propos de son livre *La laïcité en face*
- Constituer des regroupements de la Libre Pensée comme l'antenne de Saclay.
- Participer à l'étude de la question au Congrès de 2006 :
 - prévoir un colloque à l'IUFM d'Etioilles
 - prévoir un colloque sur "l'intelligence design" à Gif en mai-juin
- Organiser un banquet en février ayant pour thème "Syndicalisme et laïcité" ou le sujet de la question à l'étude pour le Congrès 2006.

4/ Autres décisions

A/ Transfert du siège social de la Fédération de la Libre Pensée de l'Essonne
chez Mme Rousseau, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

B/ Election du nouveau bureau :

- | | |
|--|--------------------|
| • Président : | Louis Couturier |
| • Vice-président chargé du secrétariat : | Alain Veysset |
| • Vice-président chargé des publications : | Alain Picaud |
| • Trésorière : | Françoise Rousseau |
| • Trésorière adjointe : | Rachel Lambert |
| • Secrétaire adjointe : | Irène Lavignolle |
| • Déléguée aux affaires juridiques : | Danièle Dugelay |

vœu : la bureau est ouvert à tous ceux qui entreprendront la constitution d'antennes locales.

Les courriers:

- Lettre à M Valls (lettre ouverte du 26/11/05, réponse du susdit le 06/12/05 et lettre de la LP le 26/01/06.
- Lettre du 26/01 à M Dubost, évêque à Evry, pour l'interroger sur le financement de la cathédrale. Pour lui, l'Eglise a acheté le terrain sans plus. Certes, mais à un prix d'ami, on ne pourra pas dire que la spéculation foncière ait affecté les finances diocésaines.
- Lettre au Ministère de l'Intérieur pour demander que les communes aient l'obligation de mettre à disposition une salle convenable pour les enterrements civils.
- Notre ami M Gelbard a répondu au curé de Milly qui, amnésique, ne voyait pas les remaniements de la loi de 1905 et à son évêque Dubost pour lui rappeler que l'une des origines des lois de laïcisation des années 1880 par les Républicains était dans l'alliance du sabre et du goupillon consacrée par le Te Deum à Notre Dame

rendant grâce au coup d'état de 1851.

Les initiatives:

- La fédération prépare avec les laïques de St Geneviève des bois une réunion, vendredi 10 mars à 19 h, salle Malraux, pour appuyer leur démarche auprès du maire contre le financement d'un édifice culturel, camouflé en culturel, par les fonds publics.
- La fédération poursuit dans le cadre de L'IRELPA les recherches historiques sur le monument pacifiste de Méréville, sur les édiles libres penseuses du début du 20^{ème} siècle.

Nouvelles brèves

. Déclaration de J Estivil au conseil municipal (Savigny égalité, 02/06):

“L'école du Sacré Coeur reçoit depuis de nombreuses années une subvention communale. En 2002, elle se montait pour 53 enfants à 11430 €. Aujourd'hui, conformément à la loi¹, nous devons lui accorder une subvention nouvelle qui se traduit par une charge pour la commune de 392 € par enfant savinien scolarisé dans cette institution confessionnelle qui est déjà largement financée par nos impôts puisse qu'elle est sous contrat avec l'Etat”

.....”Etre conséquent dans le domaine de l'école, c'est reconnaître que lorsque les fonds publics ne vont pas exclusivement à l'école publique, on ouvre la voie à toute sorte de manoeuvres pour disloquer ce socle fondamental de la République qu'est la laïcité”

A propos de la réponse du Vicaire général à notre lettre sur le financement de la Cathédrale.

“ Le terrain fut acheté 296 F le mètre carré (1991)”; nous écrivions 150 F/m². Le Vicaire ne conteste pas les prix pratiqués à l'époque, 450 F/m². Pour lui, le passage de 450 F/m² à 296/m² est à mettre au compte “ du droit de négocier”

“ le Diocèse, c'est à dire l'ADECE, n'a reçu aucune somme de l'Etat pour construire l'édifice” Effectivement, c'est l'ANAS, association loi 1901, [sans aucun lien institutionnel prouvé avec l'Eglise NDLR] qui a reçu les subventions pour un centre d'arts sacrés.

“les noms que vous citez dans votre lettre ne sont pas ceux de donateurs mais ceux du Comité de parrainage... Soutenir une entreprise n'est pas obligatoirement lui apporter des fonds” Qui pourrait croire qu' Hewlett Packard, Ariane espace, AGF ont soutenu sans verser ? Les 55 MF de dons ne sont pas tombés du ciel! Pour le vicaire, l'emprunt cautionné par le Conseil Général est légal car destiné à la construction des annexes.

Coup de chapeau à J Lang, le ministre responsable, qui a soutenu le projet de cathédrale comme “proje architectural” s'inscrivant dans le retour au monumental. *Ad augusta per angusta*, pour Lang comme pour le Vicaire, la fin vaut les moyens, une entorse à la loi de Séparation n'est que péché véniel. D'autant que d'après le Vicaire, l'Eglise n'y est pour rien si le musée d'Art Sacré s'est avéré être une sacrée coquille vide². Ensuite, c'est assurément par une volonté citoyenne que le Diocèse a repris des locaux laissés en déshérence par l'impéritie de l'Etat.

Enfin, le résultat est là: l'association diocésienne a réussi l'exploit de faire subventionner la construction d'un palais épiscopal, jouxtant la cathédrale comme dans le bon vieux temps; pour les matines c'est tellement plus pratique!. L'inventaire du dossier Cathédrale d'Evry n'est pas clos; nous poursuivrons nos investigations avec l'aide juridique de la commission Droit et Laïcité de la Libre Pensée

1 Il s'agit de la loi du 13/08/04, article 89 sur l'application de la « parité »

2 Voir la **Raison** 91 mars 2003

FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSEE

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tel : 0146342150 - Fax : 0146342184 - Courriel : »Libre.Pensee@wanadoo.fr «

- COMMUNIQUE DE PRESSE -

*La religion est une affaire privée :
Il n'appartient
ni à l'Etat, ni aux Eglises, ni aux Tribunaux
de dicter leur conduite aux citoyens !*

S'indignant de la publication de caricatures de Mahomet dans des journaux de plusieurs pays, des partisans de sa religion manifestent leur opposition. Des responsables d'autres confessions ; au delà d'appréciations nuancées sur les faits eux mêmes, sur leur opportunité ; affirment leur compréhension, leur solidarité, avec ceux qui se considèrent outragés et profondément choqués dans leurs convictions.

Le chef de l'Etat, le gouvernement, la plupart des responsables politiques, emboîtent le pas, et, tout en déclarant la main sur le cœur, leur volonté de défendre la liberté d'expression, en appellent à la « mesure » et aux tribunaux pour que ceux-ci disent où s'arrête cette liberté d'expression.

En fait, la menace permanente d'être traduit en justice, est déjà en soi une pré-censure. L'exemple du jugement condamnant en France, en 2005, les auteurs d'une affiche publicitaire interprétant librement la Cène, au prétexte que cette affiche heurtait la foi des catholiques, donne la mesure de ce qui se profile avec le retour du « délit de blasphème ». En fin de compte, c'est la remise en cause de la liberté de conscience et de la liberté d'expression.

La Fédération Nationale de la Libre Pensée, réaffirme sa détermination de défendre inconditionnellement ces libertés pour chaque citoyen et citoyenne. Aux cléricatismes, la Libre Pensée oppose le libre examen, (dont font partie la dérision et l'irrespect), la méthode du rationalisme expérimental.

Il n'appartient ni à l'Etat, ni aux Eglises, ni aux tribunaux, de dicter leur conduite aux citoyens en matière de croyances. Celles-ci, ou l'incroyance, ne se décrètent pas. Elles relèvent du domaine privé de chacun. La laïcité institutionnelle de l'Etat, que nous avons célébré en 2005, est la garante de la liberté de conscience.

C'est pourquoi, La Fédération Nationale de la Libre Pensée, entend développer son action pour la défense et la promotion de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, contre l'officialisation des communautarismes religieux ou de toute autre nature, parce qu'ils s'opposent à la démocratie républicaine, aux droits de l'homme et du citoyen.

Paris le 4 février 2006

FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSEE

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tel : 0146342150 - Fax : 0146342184 - Courriel : »Libre.Pensee@wanadoo.fr «

DEFENSE DE LA LOI DE 1905 DE SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT

APPEL

POUR L'ABROGATION DE LA LOI DE PETAIN DU 25 DECEMBRE 1942 !

La loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat fait partie du socle républicain, des dizaines de milliers de citoyennes et de citoyens l'ont rappelé tout au long de l'année du centenaire et singulièrement lors de la grande manifestation nationale du 10 décembre 2005.

Le maréchal Pétain a, en son temps, profité de l'effondrement de la République et de l'occupation du pays pour tenter de redonner au clergé, qui soutenait l'Etat collaborationniste, des avantages matériels interdits par l'article 2 de cette loi.

C'est du 25 décembre 1942 que date, par provocation, une loi de Vichy qui prévoit, s'agissant des associations cultuelles : *« ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées aux édifices affectés au culte public, qu'ils soient ou non classés monuments historiques. »*

Cette loi qui a gravement altéré l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905 n'a pas été abrogée à la Libération. Elle n'est toujours pas abrogée. C'est une loi de la Collaboration qui s'applique en lieu et place de la laïcité !

Cette loi permet l'entretien des centaines d'édifices cultuels construits depuis 1905 et qui enrichissent le patrimoine privé des religions. Cette loi est aujourd'hui utilisée pour mettre à la charge des deniers publics une partie des sommes nécessaires au financement des édifices cultuels construits par telle ou telle religion, dont les protecteurs politiques financent ensuite l'entretien par le biais de ces subventions pétainistes.

Les laïques, libres penseurs et associations, soussignés, estiment de leur devoir d'exercer leur droit de pétition pour demander au gouvernement et à la représentation nationale l'abrogation de la loi du 25 décembre 1942 et de mettre à cet effet cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale et du Sénat

Je m'associe à cette pétition :

Nom	Prénom	Adresse	Association	Signature
-----	--------	---------	-------------	-----------

A retourner à : Libre Pensée 10/12 rue des Fossés-Jacques 75005 Paris. Si vous souhaitez verser un don pour aider cette campagne : chèque à l'ordre de la Libre Pensée



Le front uni des trois impostures

Dessin de Cabu.

Charlie Hebdo 08/02/06

L'esprit humain, prompt à s'émanciper, tente à ouvrir des perspectives sur les grandes tendances de l'histoire. Ainsi, les libres penseurs peuvent s'interroger sur le déclin historique, tendanciel, de l'Eglise catholique et chercher à en fixer le début.

Une tentative, classique, de réponse pourrait être l'invention de l'imprimerie qui assura au fil des siècles la prépondérance des livres sur le Livre. La publication de la première Bible imprimée est un événement significatif, mettant fin au monopole dont disposait le clergé sur la Bible qui était uniquement accessible aux exégètes

Il a fallu moins de cent ans entre l'invention de l'imprimerie et la première victime connue, le libraire-éditeur E. Dolet (1545)³. L'édition devint une activité à risque avec les autodafés accompagnés le plus souvent du simulacre de l'éditeur, faute de mieux. Les éditeurs se mirent à l'abri précaire des Pays Bas. Au 18^{ème} siècle, la littérature clandestine était plus ou moins tolérée⁴ avec des dérapages comme ce fut le cas avec le chevalier de la Barre, exécuté avec un exemplaire du dictionnaire philosophique de Voltaire à ses côtés.

Les livres contre le Livre, les écrits contre l'Écrit révélé. L'irréconciliable antagonisme est mis en lumière par une anecdote, peut-être trop belle pour être vraie: On raconte que le conquérant arabe d'Alexandrie aurait justifié l'incendie de la bibliothèque ainsi "ou les livres sont en accord avec le Livre et ils n'apportent rien et l'on s'en débarrasse, ou ils sont en désaccord et il faut les détruire"

Et au nom de quoi procéder à une telle éradication? Au nom de l'un des trois Livres, expression de l'une des trois impostures qui ne brillent pas toujours par leur élévation. Certains écrits bibliques, s'ils n'étaient inscrits dans le thesaurus religieux, tomberaient sous le coup de tartufferie de la loi: incitation à la haine raciale, apologie de crime contre l'humanité..... Le précepte moral "tu ne tueras pas" est une ellipse, il faut comprendre "tu ne tueras pas ton coreligionnaire", pour les autres

L'actualité montre qu'il reste dans de nombreux pays à inventer l'imprimerie, les livres contre le Livre, la pensée

³ Autour de quelques grandes figures de la pensée libre en France. 2001

⁴ Cette tolérance relative ne dépassait guère les milieux aristocratiques de Versailles et touchait peu la province. Voir Voltaire, Traité sur la tolérance.

libre contre l'obscurantisme.

En 1741, Voltaire faisait jouer une tragédie " *le fanatisme ou Mahomet le prophète* " qui eut un rôle important dans la popularisation des idées de Voltaire. Il poussa l'ironie irrévérentieuse jusqu' à dédier la pièce au Grand Turc d'alors, Benoît XIV, sectateur qui a son siège social au Vatican. Aujourd'hui, on ne pourrait pas rejouer la pièce, pour cause de propos blasphématoire (le titre affirme que le prophète Mahomet est un fanatique), car profitant de la lâcheté complaisante des pouvoirs publics, des agitateurs excités par des mollhas mettraient à sac le théâtre de l'Odéon, un site sensible.

Et , à Gavroche, de s'écrier " *c'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau!* "

A.P.



La délégation de l'Essonne dans le cortège. Manifestation du 10/12/05

Bulletin d'adhésion à la Libre Pensée

NOM	Prénom
Adresse	
Ville	
Tel./Fax/E.mail	
Désire adhérer à la Fédération de l'Essonne et entrer en contact avec les libres penseurs	
Bulletin à retourner à LP chez F. Rousseau, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY	
<u>Cotisations 2006</u>	
Son montant est fixé à 53 € (hors le service mensuel de la Raison)	
- 53 € à la fédération nationale et départementale somme comprenant l'abonnement au bulletin départemental pour les adhérents, la Raison 91 (4 bulletins / an)	
<u>Abonnement à la Raison</u> . Les adhérents qui désirent s'abonner:	
- 10 € pour le mensuel (tarif préférentiel)	
On peut libeller un seul chèque de 63€	
Association régie par la loi de 1901 ; affiliée à la Libre Pensée, 10-12 rue des fossés saint Jacques 75005 Paris. Pour en savoir plus sur les buts et moyens de l'association, consulter le site Internet http://www.multimania.com/librepensee ou écrire à Libre.Pensee@wanadoo.fr	